



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 9 avril 2024

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du vingt-neuf mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCRY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Michèle DRION, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Jean-Marie VERWAERDE, Francis MONBORGNE, Doriane HARDY.

Pouvoirs :

Jean-Marie VERWAERDE à René HAUTECOEUR
Francis MONBORGNE à Agnès LEVANT
Doriane HARDY à Evelyne NACHEL

Le quorum est atteint.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte.

Ordre du jour :

Points d'informations :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2024

- Projets de délibérations :

Finances :

- 1- Vote du compte de gestion 2023
- 2- Approbation du compte administratif 2023

- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- 4- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- 5- Vote du budget primitif 2024
- 6- Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2024
- 7- Participation due à l'école privée sous contrat d'association - année scolaire 2023/2024
- 8- Attribution des subventions 2024 aux associations dont le dossier est complet

Petite-enfance, Enfance, Jeunesse :

- 9- Choix du prestataire pour la construction d'une restauration communale sur la commune de Vimy

Eco-transition :

- 10- Autorisation donnée au maire de signer la convention pour la destruction des nids de frelons asiatiques

Questions diverses.

Le maire – Avant d'aborder l'ordre du jour, j'ai trois points à voir avec vous :

- le premier est de nous rappeler qu'aujourd'hui nous sommes le 9 avril et que cet après-midi il y avait la cérémonie commémorative du 9 avril 1917. Il est important que l'on puisse se souvenir et se recueillir, je vous propose de nous lever et d'avoir un moment de recueillement.

- le deuxième point, je souhaitais accueillir et vous présenter M. Jean-Marie Rutkowski qui va intégrer dans les jours qui viennent les services techniques en tant que directeur des services techniques. Je l'ai invité pour que vous puissiez faire sa connaissance.

M. Rutkowski, je vous passe la parole

Jean-Marie Rutkowski – Merci monsieur le maire, bonsoir à tous, je n'ai pas l'habitude de prendre le micro, monsieur le maire me met dans une situation particulière. Je me présente physiquement à vous, vous saviez que je devais arriver. J'ai d'abord travaillé dans le privé pendant une vingtaine d'années, j'ai ensuite intégré une collectivité, une communauté de 23 000 habitants sur la métropole lilloise, puis j'ai travaillé pendant quatre ans au service des bâtiments et travaux sur la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin et depuis trois ans, j'ai rejoint la commune de Sains-en-Gohelle à la direction des services techniques et j'ai le plaisir d'intégrer la commune de Vimy à compter du 1^{er} mai. Dès le 2 mai, je serai parmi vous.

J'ai évoqué avec mon entourage mon arrivée sur la commune de Vimy, je n'ai eu que des mots positifs, des « ah, ah ! » pas des « oh, oh ! », ça conforte mon choix d'avoir postulé ici et de venir contribuer à l'amélioration et à la valeur de la ville de Vimy.

Je suis ravi de rejoindre votre collectivité dans les prochains jours.

Le maire – C'est important pour l'ensemble du conseil municipal, bienvenue à Vimy et nous sommes persuadés que nous allons faire du bon travail ensemble.

- dernière information, on a mis sur table le petit bulletin « bilan à mi-mandat », cette information est issue d'un travail de groupe sur ce qui a été réalisé mais aussi sur des points fondamentaux d'informations pour la population. Nous souhaitons vous le remettre en avant-première, il est évident qu'il sera diffusé à l'ensemble des équipes, élus et agents. Ce document sera ensuite transmis à l'ensemble de la population en « toutes-boîtes » et en numérique.

Je précise, comme d'habitude, que le conseil municipal sera enregistré.

Y-a-t-il des remarques à ce sujet ? Pas de remarques, c'est enregistré.

Toutes les commissions se sont réunies et ont pu échanger. Les dossiers ont été transmis aux membres du conseil municipal qui ont pu les consulter, les étudier et préparer remarques et questions pour la séance de ce soir.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2024

Le maire – Y-a-t-il des remarques ou des questions sur ce point ?

J'en profite pour remercier les agents et les élus qui y travaillent. C'est un travail fastidieux, précis et on ne peut que se réjouir d'avoir un fonctionnement de ce niveau, même si parfois perfectible, au top dans notre commune.

Pas de questions, je considère que c'est approuvé.

1- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales article L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion,

Vu le compte de gestion transmis par le comptable public en date du 5 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte en date du 25 mars 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion a été dressé par le comptable public.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui des titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° statuant sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections du budget.

3° statuant sur les valeurs inactives.

A cet effet le maire sollicite le conseil municipal afin de :

- Déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, pour le budget principal par le comptable de Lens, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le maire – Le vote du compte de gestion 2023, nous sommes sur un conseil municipal important, si ce n'est le plus important de l'année.

Je passe la parole à Agnès Levant et en complément à M. Boulert et Mme Capet si vous avez des questions très précises.

Agnès Levant – La première délibération concerne le vote du compte de gestion 2023. Pour mémoire, le compte de gestion est tenu par le trésorier général qui nous a assuré que chacune des écritures, qui vont du 1^{er} janvier au 31 décembre, y compris celles de la journée complémentaire du 31 décembre, était conforme.

A cet effet, monsieur le maire vous sollicite pour approuver le compte de gestion dressé par le trésorier général.

Le maire – S'il n'y a pas de remarques et de questions sur le compte, on va passer au vote.

Pour à l'unanimité

2- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil municipal, réuni et délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Christian PRIMONT, maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2023, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2023 dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTE OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTE OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTE OU EXCÉDENT
Résultats reportés		472 106,41	0,00	72 216,82 €	0,00	544 323,23
Opérations de l'exercice	5 465 894,12	5 637 644,54	789 515,02	636 591,09	6 255 409,14	6 274 235,63
Totaux	5 465 894,12	6 109 750,95	789 515,02	708 807,91	6 255 409,14	6 818 558,86
Résultat de clôture		643 856,83	80 707,11			563 149,72

Besoin de financement en investissement : 80 707.11 €

Excédent de financement :

Reste à réaliser en DEPENSES 59 271.76 €

Reste à réaliser en RECETTES 36 039.08 €

Besoin total de financement 103 939.79 €

Excédent total de financement 539 917.04 €

La commission mixte réunie le 25 mars 2024 a émis un avis favorable.

A cet effet, le maire sollicite le conseil municipal pour :

- ✓ approuver l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.
- ✓ constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- ✓ reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- ✓ arrêter les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Le maire – Concernant le point numéro deux, approbation du compte administratif 2023, Mme Levant.

Agnès Levant – Si je ne me trompe pas, Monsieur le maire, vous devez sortir de la salle.

Antony Boulert – Le maire peut participer à la discussion mais effectivement il sort au moment du vote.

Le maire quitte la salle.

Agnès Levant – Je vais reprendre les différents chiffres, nous avons reporté au niveau du compte de fonctionnement 472 106,41 €, sur l'exercice nous avons en dépenses 5 465 894,12 € et en recettes 5 637 644,54 €, ce qui fait un excédent à la clôture de l'exercice de 643 856,83 €.

En ce qui concerne l'investissement, il y avait un excédent de 72 216,82 €, des dépenses pour 789 515,02 €, des recettes pour 636 591,09 €, il en résulte un besoin de financement en investissement de 80 707,11 €.

L'ensemble du budget de fonctionnement et du budget d'investissement présente un résultat à la clôture de 563 149,72 €.

A cela, il faut ajouter qu'il y a un reste à réaliser en dépenses de 59 271,76 €, des recettes à réaliser pour 36 039,08 €, d'où un déficit de 23 232,68 €.

Le besoin total de financement pour l'exercice 2023 est donc de 103 939,79 €, ce qui fait que l'excédent total de financement pour l'exercice 2023 est de 539 917,04 €.

La commission mixte s'est réunie le 25 mars 2024 et a émis un avis favorable.

Comme le maire est sorti, s'il y a des questions avant de procéder au vote ?

Pas de questions, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

On peut aller chercher le maire.

Pour à l'unanimité

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M57

Vu l'avis favorable de la commission mixte réunie le lundi 25 mars 2024

Le conseil inscrit au budget l'affectation des résultats suite à l'approbation du compte administratif 2023

- Le résultat excédentaire de fonctionnement de 643 856.83 €
- Le résultat déficitaire d'investissement de 80 707.11 €

A cet effet, le maire propose au conseil municipal

- De couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement pour 103 939.79 € (compte 1068)
- D'affecter le solde, soit 539 917.04 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002)
- De reprendre le déficit d'investissement reporté de 80 707.11€ (compte 001)

AFFECTATION DU RESULTAT	
1068 (COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT)	103 939,79 €
002 (EXCEDENT DE FONCT REPORTE)	539 917,04 €
001 (DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE)	80 707,11 €

Le maire – Le point numéro 3, affectation du résultat de l'exercice 2023, Mme Levant

Agnès Levant – On va vous proposer d'affecter le résultat de l'exercice 2023. Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable en commission mixte du lundi 25 mars 2024.

Nous avons un résultat excédentaire de fonctionnement de 643 856,83 € et un résultat déficitaire d'investissement de 80707,11€.

Compte tenu des opérations restant à réaliser, on vous propose, pour couvrir le besoin de financement de 103 939,79 € de la section d'investissement, d'affecter 539 917,04 € en excédent de fonctionnement reporté et de reprendre le déficit d'investissement reporté de 80 707,11 €.

Y-a-t-il des questions ?

Le maire – Pas de remarques particulières ? Y-a-t-il des questions sur ce projet de délibération d'affectation de résultat ?

Pour à l'unanimité

4- ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Le responsable du service de gestion comptable (SGC) de Lens sollicite, pour l'exercice 2024, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leurs paiements.

Les listes adressées par le SGC présentent une synthèse avec indication des débiteurs, des titres et exercices concernés et des motifs de présentation de la demande.

La commission mixte réunie le 25 mars 2024 a émis un avis favorable.

Les admissions en non-valeur s'élèvent globalement à 18 693,97 € pour le budget concerné.

Le maire propose au conseil municipal :

- de donner un avis favorable à l'admission en non-valeur des créances faisant l'objet de la demande du SGC,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024 en section de fonctionnement au chapitre 65/article 6541,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le maire – Le point numéro 4 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables, c'est vraiment pour les élus un point de vigilance même si aujourd'hui les choses se sont bien améliorées au niveau des services de la commune et je les en remercie mais aussi de la qualité des relations qu'on a aujourd'hui avec le Trésor public qui s'est bien remis en cause et s'est bien réformé sur le sujet. Nous n'avons plus ce décalage qu'on a pu connaître il y a des années, où on nous mettait sous le nez, avec des années et des années de retard, des votes qui étaient imposés et sur lesquels on n'avait pas trop de visibilité, ça s'est bien amélioré aujourd'hui.

Agnès Levant – rappelle les termes du projet de la délibération pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 18 693,97 € et des propositions faites par le maire au conseil municipal.

Le maire – Y-a-t-il des questions ?

Philippe Heroguelle – Quelle est la nature de ces non-valeurs ?

Mme Capet – Ce sont essentiellement des loyers impayés.

Il faut savoir que dans les 18 000 €, il y a 17 000 € qui datent de l'année dernière, qui n'ont pas été passés et pour cette année, c'est seulement 892 € donc des loyers, des cantines.

Antony Boulert – J'apporte une précision, le Trésor public, en dessous d'une facturation de 15 € ne recouvre pas, ce qui fait qu'on a des factures de moins de 15 € sur lesquelles, individuellement, le Trésor public ne peut pas se retourner, ne peut pas recouvrer, ce qui explique cette somme de 700 €. Les 17 000 €, c'est un appel de loyers.

Le maire – Il s'agit d'un dossier important sur lequel nous avons travaillé. Nous avons eu un rendez-vous avec les services de la caisse d'allocations familiales, tout le monde se reporte la faute entre le locataire, la CAF et la commune. Nous espérons trouver une solution.

N'oubliez pas, même si ces sommes sont passées en créances irrécouvrables, si des possibilités de recouvrement se présentent la créance ne sera pas abandonnée.

Evelyne Nachel – On passe régulièrement des admissions en non-valeurs, est-ce qu'on a l'obligation de répondre favorablement à la demande de la trésorerie ou est-ce qu'on ne peut pas reporter ça en fin d'année en fonction des événements qu'il a pu y avoir au niveau du budget, parce que là on est en début du budget ?

Le maire – C'est une question de stratégie, je l'entends au niveau comptable, notamment sur la somme la plus importante, c'est un dossier récurrent depuis 2016.

Comptablement, j'ai préféré le proposer aujourd'hui pour que ce soit sain au niveau des comptes. Comme je l'ai dit précédemment, ça ne veut pas dire qu'on abandonne nos démarches et on a encore eu un courrier il y a quinze jours sur le sujet.

Nous aurons peut-être le plaisir de dire un jour « Maintenant on va réintégrer des récupérations de créances », c'est tout le bonheur que je nous souhaite parce que ce genre de délibération, je le passe toujours à contrecœur.

Evelyne Nachel – Oui, parce qu'en l'occurrence, vous faites une avance au Trésor si vous avez la possibilité de récupérer.

Agnès Levant – C'est vrai que même si on peut déplorer des impayés, la situation on la connaît, c'est mieux quand on sait que l'on n'a pas été payé de pouvoir isoler la somme sous forme de provision et là le Trésor public nous demande de passer en abandon de créances mais, c'est vrai, parce que si on regarde dans notre budget, c'est comme si on dépensait l'argent qu'on n'a pas. Mais, c'est une recommandation d'une instance officielle, je pense que c'est mieux, peut-être Mme Capet vous voulez faire une précision ?

Mme Capet – C'est beaucoup mieux de prévoir les crédits parce que si on attend la fin de l'année et que l'on n'a plus de crédit pour le paiement, nous allons être ennuyés.

Evelyne Nachel – Oui, on peut faire une provision et pas payer directement, ce n'est pas admettre directement en non-valeur. Ce n'est pas ne pas reconnaître la demande de la trésorerie, c'est simplement ne pas payer tout de suite.

Mme Capet – Ne pas payer tout de suite, mais il faut savoir que la trésorerie justifie des relances en ayant essayé de faire des saisies sur salaires pour récupérer de l'argent.

Evelyne Nachel – La preuve en est, c'est que l'année dernière, vous nous avez dit que vous aviez bien récupéré des sommes qui n'avaient pas été versées. Mon interpellation, c'est juste dire que les admissions en non-valeur si régulièrement au conseil municipal, et que je posais la question de savoir si on était dans l'obligation de payer ou si on pouvait provisionner en attendant pour pouvoir mieux voir comment le budget évoluait, c'est juste en termes de précaution.

Le maire – J'entends bien, c'est une obligation du Trésor public, provisionner ça ne nous a jamais été proposé. Même si je le fais à contrecœur, on est taillable et corvéable sur ce sujet, ce qui n'empêche pas de continuer les démarches pour récupérer ces créances comme sur d'autres créances, notamment sur le budget du CCAS.

Comme l'a dit Mme Capet, pour les petits montants, on sait comment ça fonctionne, les relances, les relances... et après quand on arrive à mettre en place des procédures de recouvrement par voie d'huissier et autres, ça coûte plus cher à la collectivité que le montant qui est dû malheureusement.

Je ne peux pas vous en dire plus, on va passer au vote.

Pour à l'unanimité

5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Après avoir entendu l'exposé du maire relatif aux prévisions budgétaires de dépenses et de recettes pour l'exercice 2024,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 20 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte en date du 25 mars 2024

Vu le compte de gestion conforme à nos comptes

A cet effet le maire propose au conseil municipal

- de voter le budget primitif pour l'exercice 2024 après approbation du compte administratif 2023 et l'affectation des résultats 2023.

Cette question a fait l'objet de la fourniture d'un document budgétaire complet.

Le maire – Vote du budget primitif 2024, on va utiliser l'écran.

Agnès Levant – On va pouvoir passer le sommaire, je vous rappelle que le budget a été élaboré dans les grandes lignes qui vous ont été présentées au rapport d'orientation budgétaire et les priorités que nous nous sommes fixées.

Je vais le redire, il y a quand même un caractère exceptionnel qui j'espère ne va pas perdurer, c'est le contexte de l'inflation que nous subissons sur les dépenses de l'énergie, sur le prix des repas et notamment aussi le point d'indice du fonctionnaire qui a augmenté.

Le budget a été élaboré de façon rigoureuse, avec prudence sur les recettes et sur les dépenses, nous avons essayé de ne rien oublier, je sais que tout le monde n'a pas été servi, des choses pourront être étalées dans le temps, notamment la partie des investissements. Nous avons essayé de respecter les priorités que nous nous sommes fixées.

Un point important auquel nous étions attachés, c'est la non augmentation du taux d'imposition. Dans le contexte général qui s'impose à tout le monde, c'est une défense du pouvoir d'achat de nos habitants.

Le budget primitif de la ville, comme celui de toutes les collectivités, retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2024.

Il y a cinq grands principes qui mènent le budget : l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et la spécialité.

Lors d'une formation à la FECL, nous avons appris d'où venaient ces principes, ça remonte d'assez loin, c'est vrai que ces principes qui sont parfois rigoureux, voire d'un autre temps, s'expliquent et c'est ce qui va nous permettre de dérouler notre exercice budgétaire.

Aujourd'hui, c'est le budget primitif, nous allons vous proposer de voter, le vote doit intervenir avant le 15 avril puisque nous ne sommes pas dans une année électorale. Ensuite le maire pourra autoriser les opérations de recettes et de dépenses qui s'étalent du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Pour mémoire, il y a deux sections dans le budget : le fonctionnement qui règle les affaires courantes et l'investissement qui gère les projets du patrimoine de la commune et qui va intéresser en particulier M. Rutkowski.

La première partie du budget concerne l'affectation des résultats. On en a parlé tout à l'heure, le résultat cumulé des investissements est négatif, on a d'énormes besoins en termes d'investissement.

On va vous proposer de permettre la réalisation de cet investissement pour 80 707,11 €.

Entre le reste à réaliser des dépenses et le reste à réaliser des recettes, il y a un besoin de financement de 103 939,79 €.

L'excédent de fonctionnement est de 643 856,83 € et je peux remercier les services qui ont travaillé avec les adjoints et les conseillers délégués dans la maîtrise des dépenses.

On vous propose de répartir cet excédent de fonctionnement entre 103 939,79 € à la section d'investissement pour les besoins de financement et 539 917,04 € pour l'affecter directement au budget de fonctionnement et qui va s'additionner à nos recettes.

Le budget total de la ville 6 946 154,95 € sera réparti en fonctionnement pour 5 791 702,04 € et le reste en investissement pour 1 154 452,91 €.

Antony Boulert – A l'écran, les recettes de fonctionnement

Agnès Levant - Je parle toujours des recettes parce qu'on ne dépense que ce que l'on a. Parfois, on a des débats avec le DGS, en disant il faut prévoir, avoir des ambitions, après on va chercher des recettes et ensuite on peut les dépenser.

Je vais vous faire voir dans les propositions :

- Le premier poste (456 000 €) - les produits des services, du domaine et ventes diverses, la restauration scolaire, etc. tout ce qui est le produit des ventes de concessions, les autres produits divers comme les photocopies.

- Le second poste « Impôts et taxes 73 », dans vos chiffres il y a une petite modification entre la M14 et la M57 puisqu'il y a le compte 73 « Impôts et taxes » et 731 « Impositions directes », donc le total est de 2 754 423 € qui progresse légèrement par rapport au budget mais par rapport au réalisé de l'année dernière, on est sur une stabilité.

C'était le caractère prudent qu'on avait évoqué la dernière fois sur les recettes fiscales.

- En ce qui concerne les dotations, subventions et participations que ce soit l'Etat, la CALL, les autres collectivités, on table sur une recette de 1 742 923 €. Si on regarde ce qu'on a reçu l'année dernière, c'était 1 914 185,79 €, on est en baisse de 9 %. C'est mon point d'alerte.

Un point de vigilance quand même là-dessus, on a voté une motion la dernière fois sur la subvention de la CALL, par rapport au SIZIAF (syndicat intercommunal de la zone industrielle Artois-Flandres) c'est 36 000 €, on les a inscrits dans le budget, ce sont les recommandations de la CALL, j'espère que nous les aurons cette année, que nous gagnerons notre procès face à la CABBALR, mais ce sont des sujets qui sont très difficiles et je salue aussi les services qui sont allés chercher des subventions partout où c'était possible.

- Enfin les autres produits de gestion courante qui s'élèvent à 127 943 € (revenus des immeubles)

- Les produits exceptionnels 1 000 €, les remboursements des sinistres par l'assureur, les produits des cessions d'immobilisations.

- Une bonne nouvelle 75 000 € d'atténuations de charges, ce sont les remboursements des indemnités journalières de la sécurité sociale et des remboursements des frais de personnel.

Quand les agents sont malades, on doit leur payer les salaires et nous avons une assurance qui couvre ces salaires. Nous nous étions posé la question de savoir s'il fallait maintenir l'assurance ou pas, je pense que l'on a tout intérêt à maintenir cette assurance.

- Nous avons également des opérations d'ordre qui s'élèvent cette année à 25 000 €. Ce sont des opérations qui équilibrent des dépenses et des recettes qui n'ont pas de conséquences monétaires mais sont des opérations qui permettent d'équilibrer le budget,

- Puis, bien sûr, notre excédent de fonctionnement que nous reportons pour 539 917,04 €. Je tiens à souligner que notre excédent de fonctionnement, par rapport à l'exercice 2023, progresse de 14 % sur le réalisé.

Je remercie l'ensemble des services et des agents et nos nombreux bénévoles qui contribuent aux actions municipales. C'est important d'avoir cet excédent qui nous permet d'affecter aussi à l'investissement, c'est notre matelas de sécurité.

Les impôts et taxes représentent 47 % du budget, c'est notre premier poste de recettes.

Nous allons passer aux dépenses de fonctionnement :

- Le premier chapitre concerne les charges à caractère général : le coût de l'énergie, les fournitures, les prestations de services, l'affranchissement, les télécoms, les locations immobilières, les assurances, fêtes et cérémonies et aussi les services bancaires, les taxes, donc pour cette année, en prévision 1 508 076 €.

Le poste « énergie », c'est à lui seul 190 000 €, Julien a travaillé à la sobriété, René au renouvellement du matériel. On va continuer bien sûr, mais c'est un poste important dans notre budget de fonctionnement, tout ce qu'on peut faire au quotidien est fait. Je remercie les agents d'entretien qui sont très vigilants quand ils baissent les radiateurs, c'est un exercice de tous les jours et nous avons maintenant des référents sur la sobriété dans chaque bâtiment et nous-mêmes quand nous allons dans des salles, nous y faisons attention. Je remercie Julien d'avoir signalé qu'il fallait couper le chauffage dans la salle des sports, tous les petits gestes sont importants pour notre budget.

- Le budget « charges de personnel », c'est 59 % de notre budget 3 421 560 € dont 56,72 % correspondent aux salaires et charges des titulaires et contractuels, le reste aux assurances statutaires, à la participation au CNAC (centre national de l'action sociale) et à la médecine du travail, on se rapproche de la norme de 55 % attendue par le Trésor public.

L'objectif, c'est de maintenir l'ensemble des services de la commune tout en maîtrisant nos charges. Ce sont des services qui sont proposés à la population, vous voyez les agents toujours en œuvre sur le terrain.

- Atténuations de produits, reversement de fiscalité 55 959 €. C'est ce qui a été retouché par la commune, par exemple, la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue pour les zones d'activités économiques mais qui repart à la CALL, qui a en charge le développement économique.

- Dans les autres charges de gestion courante (chapitre 65) 353 597 €, les indemnités des élus, les contributions obligatoires aux organismes, les subventions accordées aux organismes et associations.

- Le chapitre 66 des charges financières, donc les intérêts des emprunts pour l'année 2024, ce sera 106 633 €, dont les intérêts des emprunts contractés les années passées qui représentent 67 711,71 €. Nous avons intégré dans le budget une prévision d'emprunt de 500 000 €, donc une charge d'intérêts sur la moitié de l'année, avec bien sûr les intérêts courus, non échus, l'objectif c'est de pouvoir restaurer la salle des sports le plus rapidement possible.

- Les charges exceptionnelles pour 48 432 € : les candélabres accidentés, les médailles, les titres annulés des exercices antérieurs.

- Enfin, les opérations d'ordre à hauteur de 297 445,04 € vont partir à la section d'investissement et aux opérations d'amortissements.

J'avais pris un exemple pour que ce soit factuel, on achète un logiciel à 5 000 €, on l'amortit en deux ans, il y aura 2 500€ de dotation aux amortissements et de l'autre côté, forcément une recette d'ordre. C'est important d'investir pour pouvoir récupérer ces opérations qui rapportent du crédit dans notre budget.

Avez-vous des questions ?

Nous allons passer à l'investissement.

Je vais commencer par les recettes d'investissement qui sont estimées à 847 007,87 €.

Il y a la taxe d'aménagement, les subventions (de l'Etat, la région, le département, la communauté de communes) le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), pour mémoire quand on investit, il peut y avoir de la récupération de TVA ce qui n'est pas le cas sur le fonctionnement mais on va pouvoir récupérer de l'investissement une partie, donc souvent, il y a deux années de décalage et puis bien sûr l'emprunt qui va permettre la rénovation de la salle des sports pour 500 000 €

Toujours des recettes d'ordre pour équilibrer différentes opérations, notamment quand on passe des études aux travaux en cours et ensuite aux travaux réalisés.

Antony Boulert – Je fais juste un petit rappel par rapport au montant des 500 000 €. Il a été expliqué lors du débat d'orientation budgétaire que c'était une estimation qui pouvait être affinée au regard des différentes études à venir et entre autres des contacts avec l'architecte, etc.

L'idée, c'est d'inscrire un montant pour pouvoir justifier d'un emprunt, mais ce montant n'est que factuel puisque toutes les données pour inscrire un montant précis ne sont pas connues.

Je voulais juste ouvrir cette parenthèse pour ne pas valider, aujourd'hui, le fait que le coût de la réparation de la salle des sports est vraiment de 500 000 €, à ce jour, on ne sait toujours pas.

Agnès Levant – Dans les dépenses d'investissement :

- Le premier poste, c'est le remboursement des emprunts à hauteur de 228 396,03 €, bien sûr c'est la part de capital qui rentre dans cette partie d'investissement à laquelle s'ajoute la quote-part de remboursement du futur emprunt pour la salle des sports.

- Les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles –

Dans les immobilisations incorporelles, on va retrouver les insertions d'annonces pour les marchés publics, les frais d'études, l'acquisition et la mise à jour de logiciels, le wifi, le tout pour 22 330,20 €. Il y a déjà eu des choses inscrites et puis il y en a d'autres dont les projets sont en cours et du reste à réaliser de l'année dernière.

Dans les immobilisations corporelles, le montant s'élève à 244 943,60 € dont 201 642,04 € pour les nouvelles inscriptions 2024 et 43 301,56 € pour les restes à réaliser de 2023.

Il s'agit de l'acquisition de terrains nus et bâtis, des travaux sur les bâtiments communaux, des travaux de voirie, du matériel de transport, des outillages techniques, du matériel de bureau.

En ce qui concerne les travaux en cours, ce sont les nouvelles inscriptions notamment la rénovation de la salle des sports et le projet de cantine que nous attendons tous avec impatience.

- Et enfin, encore des opérations d'ordre pour 35 000 € avec une régularisation des années précédentes.

Mme Capet – Dans les 35 000 €, on a 25 000 € pour les amortissements, ce sont les subventions transférables et on a aussi les 10 000 € qui sont inscrits pour les régularisations à l'intérieur des sections.

Quand on va faire des investissements, toutes les études vont être portées au compte 20 avant de basculer, dès que les travaux vont commencer, au compte 23, il faut les prévoir.

Agnès Levant – Donc un budget d'investissement de 1 154 452,91 €.

Nous arrivons aux projets d'investissement qui sont des projets conséquents étalés entre 2023-2032 :

- la restauration municipale pour 1 000 000 €,
- la rénovation énergétique de nos bâtiments publics pour 2 100 000 €,
- la rénovation de la voirie pour 1 900 000 €,
- et la salle des sports,

Soit un budget pour un plan pluriannuel d'investissement de 5 500 000 €.

L'objectif principal, c'est la restauration municipale.

On va essayer de financer ces projets, dans un premier temps, par de l'autofinancement à hauteur de 50 % avec la vente du terrain au bout de la rue Saint-Nazaire, par l'obtention de 40 % de subventions et puis le solde, soit 10 %, en emprunt pour la salle des sports.

Je rappelle qu'il est toujours important quand même de pouvoir emprunter pour étaler quand c'est en investissement pour ne pas se démunir de tout ce qu'on peut avoir en épargne.

Donc, vous l'avez compris, la mission est de continuer à faire des efforts budgétaires rigoureux avec un objectif d'excédent de fonctionnement de 500 000 €.

J'avais dit que j'en parlerais, chacun, après l'issue du vote du budget, si vous l'adoptez bien sûr, aura son budget et je souhaiterais que vous puissiez encore continuer à faire des efforts dans vos budgets.

Je sais qu'on regarde avec le maire toutes les dépenses supérieures à 500 € et que les équipes travaillent pour faire faire des devis et que chaque euro dépensé a vraiment une valeur ajoutée. C'est vraiment un travail collectif que nous menons.

Le maire – C'est une étape importante, merci aux équipes et à Mme Levant pour son exposé, clair, net et limpide à part quelques sujets comptables sur les opérations d'ordre.

L'organisation et la structuration des services nous permettent de suivre et de maîtriser notre budget, peut-être pas au jour le jour mais au moins à la quinzaine avec notamment la mise en place de la GFB (gestion financière et budgétaire) et également l'attention qui est portée par les élus et surtout les adjoints dans cette charge. Je pense à Agnès et Laurent qui sont en permanence en vigilance pour se dire « Ces dépenses sont-elles utiles ? », parfois nous n'avons pas le choix.

Une précision sur un des éléments de ce budget, la masse importante qui est la charge du personnel, c'est le nerf de la guerre pour la commune, personnel qu'il ne faut certainement pas dévaloriser. Nous sommes régulièrement observés et notés sur un certain nombre de critères, notamment celui-là.

On ne peut que se satisfaire d'un taux qui était extrêmement élevé il y a quelques années et que nous arrivons à maîtriser sur la baisse de ces charges, tout en ayant une politique sociale vis-à-vis des agents, un accompagnement, une écoute et une juste rémunération. J'en reviens sur le vote que vous avez accepté sur la prime de 30 % même si notre souhait était de faire plus mais nous devons être vigilants. Le maintien du service à la population avec une baisse des charges du personnel est appréciable.

Il y a des années, je n'y croyais pas mais si on se structure, on s'organise, on y arrive, la preuve !

Concernant les investissements, M. Boulert en a parlé, si on veut maintenir deux sujets prioritaires sur les grands projets de la commune, il nous faut absolument mettre en place cette restauration.

Donc la première étape et je pense que nous ne nous sommes pas trompés, c'est de préparer le terrain. Dans les jours qui viennent, on va traiter les préfabriqués qui ont eu leur temps, beaucoup ont des souvenirs dans ces bâtiments. On va passer à une autre époque, à la phase deux qui est la construction de la restauration transitoire pour notre jeunesse, pour les enfants, c'est prioritaire.

En ce qui concerne la halle des sports, nous allons traiter le sujet le plus vite possible même si on n'a pas trop de visibilité, n'est-ce pas Franck ?

Nous avons eu une réunion avec les services compétents de la CALL et des architectes. Quelques scénarios sont en place, des solutions diverses, des solutions transitoires sont proposées par les techniciens, nous attendons le résultat.

Ce qui est important pour nous, c'est de savoir combien et sur le budget présenté par Agnès, M. Boulert l'a précisé, on y a mis 500 000 € d'emprunt, sauf qu'à mon avis ce sera supérieur par rapport au diagnostic et au dialogue que nous avons eus avec les services techniques de la CALL et les architectes, ça peut être plus, voire même le double ou le triple.

Nous reviendrons vers vous quand nous aurons plus de précisions. Vous devez en être informés, vous devez en être conscients et on verra sur quel scénario on peut avancer, l'essentiel c'est de rendre le service aux associations et aux sportifs, dans quel délai ? Malheureusement, je ne peux pas vous répondre.

Ce sont les deux observations que je voulais faire sur les éléments du budget, notamment sur le fonctionnement, les charges de personnel et les investissements.

Le débat est ouvert, y-a-t-il des questions ?

Laurent Deblock – Simplement une chose, on peut espérer faire des économies sur l'énergie. Quand on voit aujourd'hui le coût du gaz qui a fortement baissé, malheureusement pas pour les particuliers, nous, au niveau professionnel, avec des engins qui tournent au gaz et à l'électricité, nous sommes revenus avec des coûts qui ne sont pas chers, il y a le bouclier tarifaire donc tout de suite il n'y a pas d'impact mais il faut quand même espérer d'ici quelque temps refaire des économies d'énergie.

Le maire – Il y a déjà eu dans le budget 20 % n'est-ce pas Julien, tu peux compléter,

Julien Wojcieszak – Les 20 % de réduction sont sur les consommations, ce qui a permis d'atténuer l'augmentation des coûts en euros.

Finalement, le prix a tellement augmenté qu'on n'est pas sur un budget qui réduit. On a limité la hausse, les coûts payés pour l'énergie, que ce soit l'électricité ou le gaz, ce sont des prix qui sont négociés sur plusieurs années et les fluctuations qu'il peut y avoir pour les particuliers ou les entreprises, presque au mois le mois, ne sont pas directement impactées pour la communauté.

Les prix du gaz ont eu une augmentation importante l'année dernière, ceux de l'électricité ont eu une augmentation encore plus importante l'année précédente, en janvier 2023. Nous aurons quelques bâtiments, notamment les plus grands, qui sont sur des compteurs et un abonnement spécifique de plus de 36 kVA : Mandela, le stade et puis la salle des fêtes, qui auront une augmentation l'année prochaine.

On ne peut pas s'attendre à des baisses du coût de l'énergie, on peut s'attendre à des réductions sur la consommation et nous avons des pistes de travail, notamment avec les associations, les usagers et les agents pour que nous

puissions encore approfondir ce plan de sobriété qui a permis de faire 20 % d'économies, mais nous pourrions encore aller plus loin l'année prochaine.

Le maire – Pour reprendre un sujet plus global sur les énergies, au niveau de la France ce sont les taxes parce que la tendance sur le coût de l'énergie est à la baisse.

Si vous regardez, Laurent tu le précisais, sur les énergies on ne voit pas les baisses parce que l'Etat ajuste les taxes, ce qui fait que l'on ne constate pas vraiment et même pour les collectivités, de réelles améliorations.

Je voulais revenir sur les investissements notamment sur l'emprunt.

Si on devait mettre en place un emprunt cette année ou au début de l'année prochaine, les taux sont à la baisse, baisse qui s'applique aussi aux collectivités locales. Si vous suivez la tendance des taux, la Banque centrale européenne a baissé ses taux ce qui a eu depuis décembre une incidence directe avec une baisse de 0,50 % des taux. Si nous devons emprunter, faites le compte 0,50 % ne serait-ce que sur 500 000 €, c'est important et c'est une perspective qui est au moins favorable dans notre malheur.

Des questions ?

Evelyne Nachel – Je voulais revenir sur la salle des sports puisque c'est un sujet important. Vous avez dit que vous pensiez que le montant des travaux serait supérieur à l'estimation qui a été faite dans le budget, est-ce que vous avez simulé les possibilités, jusqu'à quel montant vous pouvez emprunter sans mettre le budget à mal ou sans avoir de difficultés sur le budget ?

Le maire – On ne va pas faire des prévisions et par rapport aux premières remarques à mon avis ce sera supérieur et je n'en suis pas étonné.

On est passé à cette expertise, c'est la deuxième étape, on attend les estimations basses, moyennes et hautes des différents scénarios. Ce que je veux, c'est avoir des perspectives les plus basses pour pouvoir continuer à rendre le service sur les activités sportives. Quand on aura les éléments, on regardera avec M. Boulert et Mme Capet sur le tableau des emprunts nos capacités d'endettement et on consultera les prêteurs aux collectivités locales pour savoir par rapport au budget proposé combien on met sur notre capacité d'autofinancement, si c'est sur cette année, sur deux ans et pour compléter les subventions.

Nous devons aller chercher toutes les subventions et là nous pouvons être accompagnés par la CALL mais il y a aussi d'autres services et après bien sûr l'endettement.

Donc vous voyez notre stratégie c'est de mettre les choses dans l'ordre, il faut voir la réalité mais ne pas faire de catastrophisme sur le sujet.

René Hauteceur – Nous avons rencontré des architectes pour trouver les bonnes solutions et les solutions les moins chères et nous avons eu des réunions en ce qui concerne les subventions.

Demain nous avons encore des réunions, on avance sur le sujet, il est trop tôt pour dire on part sur tel ou tel choix, ce choix n'est pas facile à faire et nous attendons d'avoir tous les éléments pour voir dans quelle direction on part.

Evelyne Nachel – Juste un complément, est-ce que vous vous êtes mis un budget maximum dans lequel vous ne voulez pas aller.

Le maire – Je ne peux pas vous répondre Mme Nachel. Je vous ai donné les éléments, j'attends de voir les résultats des techniciens, les prévisions des architectes, les scénarios le plus bas, le moyen, le plus haut. Je ne peux pas m'engager là-dessus pour l'instant.

Agnès Levant – C'est pour ça que je demande à chacun d'être très vigilant sur ses dépenses. La seule chose que je vais demander à chaque fois, c'est que chaque euro dépensé ait vraiment de la valeur.

Je sais que je suis parfois un peu « pinailleuse » avec le maire quand on passe en GFB mais on sait qu'il y a des dépenses à faire, René a fait l'état complet de la commune. Nous avons un excédent qu'on essaie de préserver, c'est de l'épargne de précaution un peu comme un livret aujourd'hui.

Nous pouvons rester très positifs dans la démarche, à chacun d'être vigilant dans ses budgets et avec Mme Capet et quelques collègues, nous allons pouvoir commencer un travail de suivi du budget pour faire face à d'éventuels aléas le plus rapidement possible.

Le maire – Une précision concernant la halle des sports, nous reviendrons vers vous quand nous aurons plus de précisions. Nous échangerons avec le conseil municipal, les clubs sportifs et les pratiquants pour avoir un avis sur les projets en tenant compte de nos contraintes budgétaires.

Nous devons être vigilants, on a le sujet de cette halle des sports, on n'est pas à l'abri demain..., et là-dessus Agnès a tout à fait raison, de toute façon le rôle des élus, Agnès et Laurent c'est d'être garants du respect du budget et de surveiller les dépenses.

Julien Wojcieszak – Ce projet de la salle des sports nous réengage pour des dizaines d'années. Elle était là depuis 1960, on doit prendre le temps de la réflexion, il faut intégrer dans le coût d'investissement et d'endettement, le coût en énergie.

Laurent parlait des coûts de l'énergie et une salle des sports, à ce jour, ça coûte plusieurs milliers d'euros, des dizaines de milliers d'euros.

La question sur 20 ans est aussi importante que la réparation de la salle aujourd'hui. Finalement, si on intègre le coût du chauffage, il faut avoir une vision globale de tous les coûts, les coûts d'investissement et de l'usage quand on en a réellement besoin pour les associations sportives en fonctionnement.

Le maire – Pour faire un peu d'histoire, Régina me montrait un article de « La Voix du Nord » cette halle des sports a été inaugurée en quelle année ?

Régina Gwizdek – 74, j'ai l'article.

Le maire – Tu peux faire circuler l'article parce que souvent on nous pose la question : « Elle date de quand ? », inauguration en 74.

Bernard Vandycke – La salle des fêtes en 79.

Le maire – On va s'arrêter là. On revient sur notre sujet, le budget 2024, y-a-t-il encore des questions ? On peut passer au vote.

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 5 - Evelyne NACHEL, Evelyne NACHEL pour Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

6- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

Le CCAS est un établissement public administratif de la ville de Vimy, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité.

Le CCAS reçoit une subvention de la ville de Vimy évaluée annuellement afin d'équilibrer son budget de fonctionnement.

Afin de permettre au CCAS de mettre en œuvre sa politique d'action sociale sur l'année 2024, il est proposé de lui attribuer une subvention de 15 000 €.

<u>INTITULÉS</u>	<u>MONTANT</u>
CCAS	15 000,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS 657363	15 000,00 €

A cet effet, le maire propose au conseil municipal

- d'attribuer une subvention au CCAS au titre de l'année 2024 d'un montant de 15 000€

Le maire – Projet n° 6 – Attribution d'une subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2024.

Il s'agit de donner une dotation de fonctionnement au CCAS, d'avoir une politique sociale face aux enjeux actuels et de répondre aux besoins d'urgence. Les problèmes sociaux concernent le multigénérationnel et nous devons nous projeter pour faire de la prévention, anticiper et accompagner.

Voilà sur le sujet du CCAS, nous sommes depuis deux ans sur une réflexion, des dialogues et des débats. Le niveau de compétence de Mme Debuisson se met en place même s'il faut aussi structurer le travail, analyser les besoins sociaux pour avoir un éclairage parfait du tissu social sur notre territoire, c'est quelque chose qui n'existait pas mais qui est obligatoire. Il y a certainement des choses que nous allons découvrir, que nous ne connaissons pas.

Il faudra progresser sur tous ces sujets et je tiens à remercier Agnès, maintenant en charge des finances, qui a passé le flambeau à Annie Poeydomenge qui assure la transition, notamment les sujets prioritaires et on attend avec impatience l'analyse des besoins sociaux.

Au-delà de ce que je viens de dire, on vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € et on verra comment ça se passe dans l'année.

Voilà le débat est ouvert, y-a-t-il des remarques ? Qui souhaite intervenir sur le sujet, je sais qu'Agnès veut intervenir, elle me l'avait dit.

Agnès Levant – Je vais me permettre de parler quelques instants, je me sens, parfois, un peu schizophrène, parce que je suis adjointe aux finances de la commune mais je suis aussi membre du CCAS et avec le maire, on en a débattu.

On est en pleine rénovation de notre CCAS, c'est vrai qu'il fonctionnait d'une certaine façon et comme beaucoup de communes, c'était le bureau d'aide sociale. Il y a des vrais besoins dans notre commune, dans le tableau qui vous a été communiqué, sur le diagnostic de la population vous verrez qu'il y a 10 % de notre population qui a moins de 1 000 € par mois.

Je veux saluer le travail de Déborah qui est à temps plein sur le sujet et qui ne ménage pas son énergie. Nous avons des familles qui divorcent, des personnes seules, des veufs et veuves, des personnes parfois sans ressources et sans papiers à Vimy, c'est parfois étonnant.

Je voulais remercier les membres élus du conseil municipal, Annie en particulier, parce qu'elle est là, discrète, mais elle est là tous les jours et également les personnes du conseil municipal qui ne sont pas au CCAS et donnent un coup de main, que ce soit René, Jean-Pierre, Laurent qui aident les personnes qui sont démunies.

Avec Francis Monborgne qui m'a donné son pouvoir, nous allons nous abstenir sur ce montant de délibération. Il n'y a aucun sujet de discorde avec le maire, je voulais le préciser, on en a débattu, on est en train de changer le modèle économique du CCAS, on y a mis un agent à temps plein, on vous a présenté le projet et peut-être que naïvement on avait pensé que la totalité du salaire serait pris en charge par la commune, l'année dernière on avait eu cette même subvention de 15 000 €, c'était un sacré progrès par rapport à l'équipe précédente, je tiens à le souligner.

Vous n'avez pas eu le budget du CCAS mais quand on voit les charges de fonctionnement, elles sont supérieures au montant des ressources, donc on va puiser dans les réserves, c'est pour ça que l'on va s'abstenir, à ce jour, sur cette subvention.

J'avais préparé d'autres choses à vous dire, mais je ne veux pas en dire plus, simplement que nous sommes aux côtés de Monsieur le maire pour que le CCAS de la commune soit un outil efficace au service de tous les besoins sociaux.

Nous avons hâte de voir l'analyse des besoins sociaux, j'aurais aimé que l'analyse, qui a un coût, soit prise en charge par la commune, je comprends bien toutes les contraintes. Nous aurons un conseil d'administration vendredi pour débattre sur les projets et le budget.

Je voulais simplement expliquer pour Francis Monborgne et moi-même pourquoi nous nous abstiendrons.

Le maire – Voilà d'autres remarques, tout est dit. Je propose que l'on passe au vote sur cette subvention au CCAS.

Pour : 25

Contre : 0

Abstentions : 2 - Agnès LEVANT, Francis MONBORGNE.

7- PARTICIPATION DUE A L'ECOLE PRIVEE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION. ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Vu la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012,

Vu les conditions de mise en œuvre de la loi n° 2009-1312 du 2 octobre 2009,

Vu le décret 112010-1348 du 9 novembre 2010,

Vu l'avis favorable émis à la commission mixte du 25 mars 2024,

Considérant que le coût d'un élève fréquentant les écoles maternelle et élémentaires publiques détermine également la participation due à l'école privée sous contrat d'association,

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 AVEC LES EFFECTIFS 2023/2024			
COMPTES	LIBELLES	ECOLES PRIMAIRES	ECOLE KERGOMARD
6042	achats de prestations de service	7 226,53	
60611	eau et assainissement	1 247,45	1 136,87
60612	énergie électricité	13 640,62	4 558,32
60628	autres fournitures	407,61	
60632	fournitures de petit équipement	193,40	467,70
6067	fournitures scolaires	4 465,95	2 452,77
615221	entretien et réparations des bâtiments publics	1 578,36	1 042,07
6156	maintenance	2 383,63	737,73
6247	transports	9 809,50	1 180,00
6262	frais de télécommunications	515,05	480,00
	TOTAL COMPTES DE LA CLASSE 6	41 468,10	12 055,46
	CHARGES DE PERSONNEL		
	3 agents faisant fonction d'ATSEM		47 153,00
	nettoyage 40 h x 36 semaines x 18,90	27 216,00	
	nettoyage 36 h x 36 semaines x 18,90		24 494,40
	TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	27 216,00	71 647,40
	TOTAL GENERAL	68 684,10	83 702,86
	nombre d'enfants inscrits dans les écoles publiques	187	110
	coût par enfant	367,29	760,94
	nombre d'enfants vimyinois inscrits à Ste Thérèse	51	46
	TOTAL GENERAL	18 732,03	35 003,01
			53 735,04

Il est proposé au conseil municipal :

- De fixer le coût d'un élève pour l'année scolaire 2023/2024, établi à partir des dépenses de fonctionnement du compte administratif 2023 à :
 - o 760.94 € pour un élève de maternelle
 - o 367.29 € pour un élève de primaire
- De calculer sur cette base et en fonction du nombre d'élèves vimyinois accueillis, le montant de la participation qui doit être versé à l'école privée Sainte Thérèse de Vimy au titre de l'année scolaire 2023/2024
- De décider le versement de la somme de 53 735,04 €. Les crédits sont inscrits au compte 6558.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Le maire – Point n° 7 – Participation due à l'école privée sous contrat d'association, année scolaire 2023-2024

Il s'agit de l'école Sainte-Thérèse, c'est une opération récurrente, c'est une obligation pour la commune de respecter les règles de cette convention que nous avons signée il y a trois ans maintenant. Il s'agit d'adopter ce montant, Mme Lancry

Sylvie Lancry rappelle les termes du projet de délibération ci-dessus et propose au conseil municipal de voter cette participation d'un montant de 53 735,04 €.

Le maire – Par rapport à l'année dernière, il n'y a pas de changement notable, c'est surtout dû au nombre d'élèves. Des questions, Laurent Deblock ne prend pas part au vote puisqu'il est membre du conseil d'administration de l'OGEC.

Pour à l'unanimité à l'exception de Laurent DEBLOCK qui ne prend pas part au vote puisqu'il est membre du conseil d'administration de l'OGEC.

8- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS DONT LE DOSSIER EST COMPLET

Fort d'une politique locale valorisant l'investissement et le dynamisme du monde associatif, la municipalité souhaite soutenir au mieux les associations qui œuvrent au quotidien dans l'intérêt général sur notre territoire et ailleurs.

Pour cela, une programmation du rendu et du suivi des dossiers a été mise en place afin d'améliorer sa lisibilité, validée au conseil municipal du 16 décembre 2023.

Rappel :

LA DEMANDE DE SUBVENTION :

Toute demande de subvention exige le dépôt d'un dossier constitué de toutes les pièces nécessaires à son instruction.

Associations	Subvention versée en 2023	Montant subvention annuelle 2024 proposé par la commune	Montant subvention exceptionnelle 2024 proposé par la commune	TOTAL	Informations complémentaires
FNATH	170,00	170,00		170,00	Dossier complet
GROUPE 22 Vimy et environs Garde d'honneur	170,00	200,00		200,00	Dossier complet
La petite Reine	4 000,00	4 000,00		4 000,00	Dossier complet
APE	0,00	150,00		150,00	Dossier complet
École de musique	28 000,00	28 000,00	1 000,00	29 000,00	Dossier complet
Harmonie Libre	9000,00	9 000,00	400,00	9 400,00	Dossier complet
Amicale Laïque	6 800,00	6 800,00	200,00	7 000,00	Dossier complet
La cote 145	1 300,00	1 300,00		1 300,00	Dossier complet
Club Les Érables	400,00	400,00		400,00	Dossier complet
Entraid' Addict	100,00	100,00		100,00	Dossier complet
La Canadian Race	0,00	5 000,00		5 000,00 (1500€ ont déjà été versés)	Dossier complet

				en janvier 2024 – CM du 16/01/2024)	
Jeunes en action pour un nouvel horizon	500,00	1 214,50	600,00	1 814,50	Dossier complet
Vimy Futsal	700,00	700,00	200,00	900,00	Dossier complet
Diabétiques du Lensois	100,00	100,00		100,00	Dossier complet
Souvenir et devoir de mémoire	150,00	150,00		150,00	Dossier complet
FNACA	170,00	170,00		170,00	Dossier complet
Union sportive de Vimy	30 000,00	30 000,00	1 500,00	31 500,00	Dossier complet
Le secours catholique	200,00	300,00		300,00	Dossier complet
Vimy Fischach	150,00	150,00		150,00	Dossier complet
Vimy Fischach Subvention exceptionnelle non versée en 2023				4 636,00	Dossier complet
Amicale Laïque de Vimy Subvention exceptionnelle non versée en 2023				443,04	Dossier complet
TOTAL	81 910,00	87 904,50	3 900,00	96 883,54	Sur un budget prévisionnel de 115 000 euros

Il comprend notamment une charte d'engagements qui, dans sa version en vigueur, doit être impérativement signée par le représentant légal de l'association au moment de la première demande de subvention de l'association, afin que celle-ci soit instruite.

Tout dossier déposé après le samedi 15 juin 2024 ne pourra être traité.

Lorsque la demande est incomplète, la collectivité informe le demandeur des pièces ou éléments manquants dont la production est indispensable et précise le délai accordé au demandeur pour fournir les éléments manquants.

Dans le cas où le dossier n'est pas complété dans le délai précisé dans l'accusé de réception, la demande sera classée sans suite, après information de l'élu délégué, et le rejet sera notifié au tiers par la direction instructrice.

Par conséquent, conformément à la loi et comme énoncé dans le dossier de subvention à remplir par chaque association :

Considérant les demandes de subventions 2024 des associations,

Considérant toutes les demandes de subventions déposées avant le 16 février 2024,

Considérant l'étude des dossiers par la commission spéciale « subventions aux associations » en date du 23 février 2024,

Considérant l'étude des dossiers par la commission mixte en date du 25 mars 2024.

Monsieur le maire propose d'attribuer les subventions 2024 comme suit :

A cet effet, le maire propose de valider le tableau présenté ci-dessus et d'octroyer les montants indiqués des subventions.

Il est à noter que les élus membres du bureau d'une des associations ne participeront pas au vote.

Le maire – Attribution des subventions aux associations dont le dossier est complet.

Franck Loder – On a mis en place cette année trois commissions pour gagner en efficacité sur le versement des subventions, la première a eu lieu le 23 février, on arrive au mois d'avril et la date butoir est au mois de juin.

Sur le tableau récapitulatif qui reprend les associations qui ont rendu un dossier complet, vous avez la subvention qui a été versée en 2023, celle proposée en 2024 et la subvention exceptionnelle demandée par les associations et proposée par la commune.

Sur le tableau, on est sur un budget prévisionnel de 115 000 € et là, il est proposé 96 883,54 €.

Avez-vous des questions concernant certains montants exceptionnels demandés par les associations ?

Des associations comme le futsal pour lequel l'entraînement a eu lieu pendant un mois et demi à peu près à l'extérieur et le hockey ont demandé des subventions exceptionnelles en raison de l'indisponibilité de la salle des sports. Des demandes correspondent à des coûts supérieurs du fonctionnement à l'exemple de l'US Vimy, c'est la même chose pour l'école de musique sur la rémunération des professeurs, « jeunes en action » en partie pour le voyage à Fischach.

Nous avons gardé à peu près le même montant et l'idée pour la commune est de soutenir les associations, on sait très bien que les coûts sur les déplacements, sur le matériel et autres augmentent.

On essaie de garder le cap par rapport aux subventions allouées.

Le maire – C'est bien mis dans la colonne « subvention exceptionnelle », ça ne veut pas dire que c'est une subvention acquise et renouvelée l'année prochaine.

L'école de musique, par exemple, c'est par rapport au nombre de salariés, ces salariés ne sont pas des temps complets, ce sont des profs de musique qui font quelques heures ici à Vimy.

Ensuite, l'USV, nous sommes tous plus ou moins au courant que le club doit gérer son niveau et les exigences financières de son niveau. Ce n'est pas particulièrement le sujet, mais il faut maintenant régler le sujet de la dette par rapport aux lotos, dette qui avait été décidée par l'administration des douanes que la commune avait réglée mais qu'on n'a pas réussi à solutionner avec une autre ville, notamment la commune de Douai malgré tous nos efforts parce que financièrement la ville de Douai ne peut pas faire la boucle sur l'amende, la faire revenir sur le club. Ce qui pour cette année, met un peu le club, pas en difficulté... des actions sont menées dans tous les sens, notamment avec les supporters bénévoles et on les aide également à aller chercher des ressources à l'extérieur.

Nous avons accepté de faire un effort cette année et nous l'avons bien mis en subvention exceptionnelle. Je voulais le préciser.

Agnès Levant – C'est un bel effort de soutien aux associations quand notre budget est contraint et que nos dotations se réduisent, de maintenir, voire de participer à des dépenses exceptionnelles, je pense à des loyers qui pourraient être payés à l'extérieur par certaines associations sportives.

On peut saluer cet effort au profit des nombreuses associations de notre territoire qui font vivre notre commune. On les en remercie, nous restons vigilants parce que certaines communes réduisent le montant des subventions et disent aux associations d'aller chercher des subventions ailleurs, associations qui se battent pour trouver du « sponsoring ». Donc, participez aux nombreuses manifestations qui sont réalisées par les associations.

Le maire – D'autres remarques, d'autres questions ? Qui est « décideur » dans une association pour qu'on vote à part la subvention ? Je vois « La petite reine », donc Régina Gwizdek ne prendra pas part au vote, l'école de musique Raymond Miklic et Marie-Pascale Clémenceau ne prendront pas part au vote, la « cote 145 » vous n'êtes plus dans le bureau M. Vandycke ?

Bernard Vandycke – Non, je suis au conseil d'administration.

Le maire – Y a-t-il d'autres assos concernées ? Donc, on va voter pour ces associations et ensuite on vote les subventions en bloc.

Yvette Deligne – Francis Monborgne n'est pas dans l'association de l'amicale laïque ?

Le maire – Non, ni dans l'APE.

Agnès Levant – Francis Monborgne qui n'est pas là vous direz qu'il n'a jamais demandé de subvention à la commune, qu'il a toujours fonctionné avec son budget, si ce n'est l'année dernière où il a demandé à couvrir le déficit de la soirée « Les 7 mères veillent », il a toujours fonctionné uniquement avec ses recettes.

Voté à l'unanimité pour la subvention à « La petite reine », à l'exception de Régina Gwizdek qui n'a pas participé au vote en tant que membre du bureau,

Voté à l'unanimité pour l'école de musique à l'exception de Marie-Pascale Clémenceau et de Raymond Miklic qui n'ont pas participé au vote en tant que membres du bureau.

Voté à l'unanimité pour l'ensemble des autres subventions.

9- CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RESTAURATION COMMUNALE SUR LA COMMUNE DE VIMY

La commune souhaite créer une nouvelle restauration communale afin de centraliser la prise des repas de ses deux écoles (école Jean Macé et école maternelle Pauline Kergomard) et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants en renforçant les liens entre les écoles et le restaurant. Dans la configuration actuelle, les enfants sont conduits à la cantine par bus, trois ou quatre rotations sont nécessaires chaque midi. La volonté de la municipalité est de donner au futur équipement un caractère significatif de l'évolution de la commune.

A ce jour, pour les deux écoles publiques, la moyenne des repas servis est de 180 par jour.

Le terrain d'implantation du projet est situé dans la cour de l'école primaire Jean Macé. La construction sera réalisée sur l'implantation actuelle des classes préfabriquées qui seront au préalable démolies. Le projet sera donc situé au cœur de la cour des écoles avec un accès unique par la rue Rouget de Lisle.

Le projet devra être conçu et réalisé en préfabriqué afin de réaliser le chantier sur un été. Nous proposons une conception sous forme modulaire.

A cet effet, la ville a lancé un appel d'offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

	SOUS-CRITERES	CANDIDATS	note	
Critères			/100	/100
1	Valeur financière		40	
1.1	Prix des prestations	Analyser selon le montant total des honoraires Formule de calcul : (offre - disante/offre analysée) x note		40
2	Valeur technique	Note d'intention	15	
2.1	valorisation	Valorisation et possibilité de subventionnement du projet		5
2.2	contexte	contexte, enjeux et interprétation des besoins de la maîtrise d'ouvrage		10
3	Valeur technique	Méthodologie	25	
3.1	équipe	Composition et cohérence de l'équipe dédiée au projet et désignation de l'interlocuteur effectif		5
3.2	références	Qualité et pertinence des références présentées, en adéquation avec le projet, par le candidat ou les membres du groupement (en complément et à l'appui du fichier « Références similaires du groupement » et de la sélection choisie de 5 références de moins de 5 ans suivant le modèle de fiche joint en		5

		annexe)		
3.3	organisation	L'organisation devra présenter un mode de gouvernance très clair pour chacune des missions et proposera un responsable qui sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage pour l'exécution de l'ensemble des prestations et de l'organisation du travail.		5
3.4	études	Méthodologie et déroulement de chaque état de la mission ainsi que les délais d'exécution pour chaque élément de mission. Décrire les spécificités, contraintes et difficultés propres à la réalisation des études et définir les moyens de les traiter ;		5
3.5	conduite des travaux	Méthodologie et déroulement de chaque état de la mission ainsi que les délais d'exécution pour chaque élément de mission. Décrire les spécificités, contraintes et difficultés propres à la conduite des travaux et définir les moyens de les traiter.		5
4	Critère développement durable		20	
4,1	Énergie	Méthodologie déployée pour aborder le coût de fonctionnement sur la durée de financement et la performance énergétique afin de limiter les dépenses de la collectivité		10
4,2	Écologie	Méthodologie et références concernant l'éco-conception, le type des matériaux utilisés, économie circulaire, modularité des usages, circulation, gestion eaux		10

		pluviales		
--	--	-----------	--	--

Le barème de notation pour les critères 2 et 3 est le suivant :

- 100% des points : Eléments répondant entièrement aux attentes du pouvoir adjudicateur
- 75% des points : Eléments répondant de manière satisfaisante aux attentes du pouvoir adjudicateur mais avec quelques éléments mineurs manquants
- 50% des points : Eléments répondant moyennement aux attentes du pouvoir adjudicateur
- 25% des points : Eléments répondant de manière peu satisfaisante aux attentes du pouvoir adjudicateur
- 0% des points : Eléments ne répondant pas aux attentes du pouvoir adjudicateur ou absence d'éléments de réponse

Il sera appliqué pour chaque sous-critère.

L'offre se verra attribuer la note globale sur **100 points**.

Le 28 février a eu lieu la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis. Cinq prestataires ont répondu. Il s'agit de :

- SARL ARCHITECTONI, 15 place de la république à Vimy
- KONTEXT ARCHITECTES, 92 rue des Plovines 59000 Lille
- Cabinet d'Architecture « Sylvain Pierre Jean », 1 rue Pierre Bérégovoy 247 – Tour B - 62000 ARRAS
- STUDIO RIJSEL, 5 rue Corneille 59000 LILLE
- SARL DAUM Architectes, 10 Place Simon Vollant 59800 LILLE

Vu le rapport de la commission d'analyse composée de :

- René Hauteceur
- Julien Wojcieszak
- Sylvie Lancry
- Françoise Louveau
- Jean-pierre Sanson
- Xavier Grzeskowiak (expert de la Communauté d'Agglomération de Lens/Liévin)
- Antony Boulert

Critères	Architectoni	DAUM Architectes	KONTEXT Architectes	Studio Rijsel	Sylvain Pierre Jean
1- Valeur économique (40 points)	28	23	29	34	40
2- Valeur Technique (40 points)	27.5	30	32.5	26.25	38.75

3- Critères développement durable (20 points)	10	17.5	20	20	20
TOTAL	65.5	70.5	81.5	80.25	98.25

Au regard du rapport d'analyse établi sur les critères d'évaluation précisés ci-dessus et de la note obtenue, la commission d'appel d'offres réunie le lundi 25 mars propose de nommer :

✓ **Cabinet d'Architecture « Sylvain Pierre Jean », 1 rue Pierre Bérégovoy 247 Tour B - 62000 ARRAS**

La commission mixte réunie le 25 mars 2024 a émis un avis favorable

A cet effet, le maire sollicite le conseil municipal pour valider le choix de la commission d'appel d'offres et propose de nommer comme maître d'œuvre :

✓ **Cabinet d'Architecture « Sylvain Pierre Jean », 1 rue Pierre Bérégovoy 247 Tour B - 62000 ARRAS**

Le maire – Le point suivant : Choix du prestataire pour la construction d'une restauration scolaire, je passe la parole à René Hauteceur et Julien Woscieszak

René Hauteceur – Un appel d'offres a été lancé, 5 architectes ont répondu dont trois de Lille, un d'Arras et un de Vimy.

On avait « Architectoni », « Kontext architectes », le cabinet d'architecture « Sylvain Pierre Jean », « Studio Rijsel » ainsi que la SARL « Daum Architectes ».

Nous avons établi un canevas avec des sous-critères :

- sur 40 points pour la valeur financière,
- sur 15 points pour la valorisation et le contexte (valeur technique),
- sur 25 points pour la méthodologie,
- sur 20 points pour le critère de développement durable.

Après l'analyse des offres, les résultats sont les suivants :

- la SARL « Architectoni » 65.5 points,
- la SARL « Daum Architectes » 70.5 points,
- « Kontext architectes » 81.5 points,
- « Studio Rijsel » 80.25 points,
- le cabinet d'architecture « Sylvain Pierre Jean » 98.25 points.

Le cabinet « Sylvain Pierre Jean » se détache par rapport aux autres et c'est lui le meilleur en points de cet appel d'offres. Cela a fait l'unanimité après l'analyse faite par Julien, Sylvie, Françoise, Jean-Pierre, Antony, Xavier Grzeskowiak, expert à la communauté d'agglomération de Lens-Liévin concernant le sujet et moi-même.

Julien, tu as un complément à faire ?

Julien Wojcieszak - Tout est bien résumé, ce prestataire arrive en tête sur les trois critères principaux.

Les critères de développement durable sur lesquels j'avais insisté pour pouvoir évaluer aussi le coût en fonctionnement et notamment pour les questions d'énergie, permettent également à ce prestataire de se démarquer nettement.

Sa réponse m'a d'ailleurs un peu pris à contrepied puisque je m'attendais à avoir une réponse plutôt orientée sur un bâtiment le mieux isolé possible mais sa suggestion a été qu'étant donné que le bâtiment serait souvent inoccupé, il fallait plutôt réfléchir à chauffer de façon ponctuelle plutôt qu'avoir un bâtiment très bien isolé comme on pourrait avoir un bâtiment passif, donc c'est aussi sur des critères techniques et là la réponse la plus écologique ne nous coûte pas plus cher.

Le maire – Y-a-t-il des questions, des remarques ?

Evelyne Nachel – Oui, juste une remarque qui ne change rien au résultat de cette commission, simplement trois des prestataires dépassaient le montant que vous aviez initialement prévu qui était de 100 000 € HT.

Les études n'auraient pas dû être menées jusqu'au bout, c'est ce que j'avais dit lors de la commission d'appel d'offres. Vous l'avez fait pour comparer l'étude mais en tout état de cause, ils étaient déjà hors sujet puisque le montant de leur opération était supérieur à ce que vous aviez mis au cahier des charges.

Agnès Levant – Dans l'article que Régina a retrouvé sur la halle des sports, le budget initial c'était 600 000 F et ça a coûté 900 000 F si j'ai bien lu. C'est sûr que c'est comme quand on fait des devis chez soi entre la réalité des choses, je vous rappelle qu'il y a aussi de l'inflation sur les matériaux. Il faut qu'on fasse quelque chose, on trouvera des solutions.

Evelyne Nachel – Je ne parlais pas de ça du tout, simplement dans l'étude de la commission d'appel d'offres, je disais que comme trois des prestataires proposaient un montant supérieur à ce qui avait été demandé dans le cahier des charges, il n'était pas obligatoire de faire l'étude complète du projet. En fait, on n'aurait dû travailler que sur les deux qui correspondaient au prix.

Je dis simplement ça mais ça ne change rien au résultat, mais ils dépassaient, comme c'était hors prix, l'étude n'était pas nécessaire, vous l'avez fait pour pouvoir comparer le côté technique des choses.

Oui, ça c'est bien, mais je voulais simplement dire qu'il y en avait deux qui pouvaient, d'une manière ou d'une autre, mener à bien des études parce qu'ils étaient dans le prix qui était prévu au cahier des charges qui était de 100 000 € et ça n'avait rien à voir avec le prix de l'opération. C'est juste dans le fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

Le maire – Bonne remarque, on prend acte.

Sur ce sujet à la suite du résultat obtenu à la commission d'appel d'offres du 25 mars, s'il n'y a pas d'autres remarques, on peut passer au vote.

Pour à l'unanimité

10- AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de destruction des nids de frelons asiatiques avec Sylvain Périn, entrepreneur individuel, dont les conditions sont reprises dans le document joint en annexe.

A cet effet, le maire propose au conseil municipal

- De l'autoriser à signer la convention pour la destruction des nids de frelons asiatiques
- De l'autoriser à engager les frais inhérents à cette convention

Le maire – Sur le sujet d'éco-transition, autoriser le maire à signer une convention pour la destruction des nids de frelons. C'est vraiment d'actualité, il faut tuer les reines.

Philippe Heroguelle – Pour revenir sur les frelons, c'est un dossier qu'on a commencé à étudier en 2021 avec un Vimynois que nous avons rencontré, René et moi. Julien a ensuite posé les premiers pièges à frelons dans la commune et on s'aperçoit aujourd'hui que des interventions sont faites par ce prestataire pour la destruction des nids de frelons mais qu'il ne détruit pas forcément les guêpes ou autres parce qu'il est assez écolo sur le sujet et agit avec une certaine prévention sur tout ce qui est nature etc.

Nous l'avons rencontré de nouveau en début d'année, c'est Sylvain Périn, il habite rue de l'Egalité à Vimy et est apiculteur. Les frelons c'est un sujet qu'il connaît très bien, il nous a appris plein de choses.

Sur la commune, il a détruit environ dix nids l'année dernière et nous avons eu quelques sujets à aborder avec des Vimynois qui avaient un nid dans leur terrain, que les voisins voulaient bien détruire à condition que ce soit le propriétaire qui paie et pas eux malgré qu'ils étaient touchés par la proximité du nid.

Après réflexion, René et moi avons pensé qu'il fallait faire quelque chose et une convention avec Sylvain Périn a été convenue pour la destruction des nids sur le domaine public de notre commune et pour la destruction des nids au domicile des habitants de notre commune avec une participation financière à leur charge.

Il est également convenu dans cette convention, la formation par Sylvain Périn de trois agents municipaux pour gérer les pièges et capturer les reines qui sortent en général en mars, avril et mai selon la météo.

Cette semaine, dans la revue « AMF », l'association des maires de France, un député du Lot-et-Garonne, Michel Macé, prévoit une loi qui devrait être inscrite ce jeudi pour instaurer un plan national de lutte contre le frelon asiatique.

Le maire – C'est tout à fait satisfaisant et ça répond vraiment à une préoccupation du moment que ce soit chez les particuliers ou sur le domaine public.

Des questions, des remarques, on peut passer au vote.

Pour à l'unanimité

Le maire – L'ordre du jour est épuisé. En ce qui concerne les questions diverses, j'ai trois sujets à évoquer mais vous pouvez intervenir.

Nous avons évoqué le calendrier des manifestations vimynois, est-ce que tout le conseil l'a eu ? C'est réglé.

Je voulais revenir sur un sujet concernant l'orgue de l'église de Vimy et vous informer de la réponse reçue des services du conseil départemental par l'intermédiaire de Mme Nachel.

Nous nous demandons si l'orgue de l'église est un bien du patrimoine communal ou du patrimoine diocésain.

A la lecture de la réponse des services du département et de votre courrier du mois de janvier, Mme Nachel, il est bien constaté que l'orgue est bien la propriété d'une association diocésaine, il n'est pas inscrit dans la propriété du domaine public.

L'orgue de Vimy est bien référencé, il est bien à l'inventaire et est édifié sur l'église paroissiale de Vimy, si vous voulez tous les détails vous pouvez consulter le document, ce qui veut dire que la commune ne peut pas intervenir directement parce que nous n'en avons pas la charge, ni la propriété, c'est bien ça, Mme Nachel, vous pouvez compléter.

Evelyne Nachel – Oui tout à fait, la recherche a été faite au niveau des archives départementales, l'orgue est bien référencé comme appartenant à l'association diocésaine.

Yvette Deligne – A partir du moment où l'orgue est scellé dans le mur, il me semble qu'il est considéré comme faisant partie du bâtiment principal qui appartient, lui, à la commune.

Francis Tilmant – Immeuble par destination.

Yvette Deligne – Voilà, donc je pense qu'il faut approfondir.

Le maire – Je n'affirme pas, il peut y avoir un débat, une interprétation, je vous donne les éléments factuels par rapport à la demande et au questionnement que j'ai faits auprès des services du département par l'intermédiaire de Mme Nachel.

Après, il peut y avoir débat, j'ai vu l'orgue entretenu, démonté, lors de son dernier entretien, pour moi, il n'est pas vraiment scellé dans le mur, puisque tout est démonté. Je ne l'affirme pas, je ne réponds pas à la question, le débat est ouvert, maintenant c'est contradictoire, on n'a pas vraiment de sujet là-dessus, on n'est pas questionné pour quoi que ce soit sur cet orgue, on avait une question de fond.

Yvette Deligne – Il faut savoir s'il est scellé ou pas.

Le maire – Mais est-ce qu'aussi juridiquement, le fait qu'il soit scellé ou pas ?

Yvette Deligne – Il me semble qu'il y a eu une réponse d'un sénateur...

Agnès Levant – C'est parce que c'est la différence entre les biens mobiliers et les biens immobiliers, si on prend une péniche, elle est sur l'eau, elle bouge, ça fait partie des biens mobiliers. On l'installe chez soi, sur la terre, scellée, elle fait partie des biens immobiliers, puisque rattachée à la terre. Ce n'est pas toujours facile.

Le maire – Je tenais à porter ça à votre information, mais c'est le même sujet que pour une cuisine. Votre cuisine a été faite sur mesure, elle fait partie de l'immeuble ou pas ? C'est un vrai sujet.

Evelyne Nachel – Je voulais juste dire que c'était peut-être la prémisse d'un débat ou d'une position à prendre par rapport à cet orgue-là, simplement il n'est pas communal.

Donc voilà, c'est tel qu'il est déclaré au niveau du département. Après ça sera peut-être un choix à faire en termes de politique, de savoir si on demande à ce que cette association diocésaine cède à la commune et que c'est la commune qui prend en charge l'orgue ou cette association diocésaine prend en charge la gestion de l'orgue. Et là, c'est juste le point de départ des évolutions à faire prendre sur cet orgue, c'est un positionnement politique.

Le maire – Après, il faudra clarifier la situation, mais sur le fond et c'est de la responsabilité de la collectivité de se dire « Attendez, vous entretenez un instrument qui ne vous appartient pas » et à partir du moment où il y aura débat, il faudra trancher avant d'intervenir dans quelque situation que ce soit et se dire « C'est à vous, c'est à nous ». Après on officialise les choses et chacun prend ses décisions quant à la préservation et à l'entretien de l'instrument.

Evelyne Nachel – C'était juste la base du débat, après, un choix est de savoir aussi parce que des travaux, pris sur le budget communal, ont déjà été faits sur l'orgue, donc, voir comment vous faites évoluer les choses.

Le maire – C'était une information, nous n'avons pas de décision à prendre dans l'immédiat mais ça pourrait nous arriver auquel cas vous êtes informés de la situation, du constat actuel qui sera à trancher ou à modifier si ça nous était demandé.

Un dernier point, Mme Levant, concernant la CALL et le questionnaire.

Agnès Levant – La question va s'adresser à vous les élus puis à l'assistance qui est là.

Je voulais savoir si vous étiez au courant que la communauté d'agglomération de Lens-Liévin met à jour son projet de territoire pour les six prochaines années, donc elle sollicite les habitants, les professionnels et tous les usagers de notre territoire pour mettre à jour son projet, comme nous, nous avons pu le faire et vous pouvez répondre à ce questionnaire. Des questionnaires sont disponibles à la mairie, vous pouvez également aller sur le site de la CALL et y répondre directement. Nous avons eu la chance d'avoir à « nature en fête » la DGS de la CALL et les agents du tri des déchets qui ont fait participer la population.

Si on veut que les besoins de Vimy soient pris en compte, n'hésitez pas à y répondre, à le transmettre à vos voisins, ce n'est pas toujours facile d'être une commune rurale dans un ensemble de 250 000 habitants, de peser.

Si vous ne connaissez pas, vous pourrez vous rendre à la mairie ou sur le site de la CALL.

Le maire – C'est une démarche très importante sur laquelle nous voulions vous sensibiliser, vous, en tant qu'élus, mais aussi le public qui s'intéresse au fonctionnement de la collectivité et au sens large du terme de la communauté d'agglomération qui prend du recul, qui essaie de consulter pour voir quels sont les enjeux pour la population.

Y-a-t-il d'autres observations, questions diverses ? S'il n'y en a pas, je voulais vous remercier.

Rendez-vous également pour ceux qui sont présents aux commémorations de la Libération de Vimy ce samedi avec toutes les animations qui ont été mises en place pour sensibiliser les jeunes.

Le maire – La séance est levée à 21 H.

La secrétaire



Yvette DÈLIGNÉ

Le maire,



Christian SPRIMONT